

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2008  
tenue sous la présidence de M. J. LOCHER

\*\*\*\*\*

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		A.	DERUAZ-LOMBARD	" "
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	D.	MEYNET	Conseillère municipale
		C.	OTHENIN-GIRARD	" "
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	H.	WYSS	" "	
Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative	
M.	F.	WALPEN	Conseiller administratif	
M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusés :	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
	M.	E.	BIEDERMANN	Maire

Public : 12 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2008 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
  - 4.1 Plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 280'000.--);
  - 4.2 Travaux de mise en conformité du bâtiment abritant la Garderie Le Petit Manège : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 47'200.--);
  - 4.3 Remplacement du système de chauffage de l'école de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 111'205.--);
  - 4.4 Rénovation/transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon : vote du crédit d'étude et financement (CHF 319'200.--);
  - 4.5 Rénovation/transformation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'569'100.--) -
- 5) Communications des commissions (rapport intermédiaire de la commission ad hoc "Maison de l'Enfance") et des délégations du Conseil municipal -
- 6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 7) Naturalisations (huis clos).

\* \* \* \* \*

M. Locher préside la séance, et ouvre cette dernière à 20h.30. Il souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse M. Biedermann, maire, Mmes Sobanek et Martin-Achard ainsi que M. Naggar.

### **1) Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 2008**

- Le procès-verbal est adopté par 17 voix pour et 3 abstentions.

## 2) Communications du Bureau

Le Président indique que

- le Bureau s'est à nouveau posé la question de l'informatisation du secrétariat du Conseil municipal; il souhaite que d'ici la rentrée, il soit possible de finaliser les arrangements au plan des procédures en ce qui concerne la transmission des documents par courriel;
- suite au départ de M. Berdat, c'est M. Liberek qui reprendra la présidence de la commission Sports-secours ainsi que la délégation au Centre sportif Sous-Moulin; M. Fassbind remplacera M. Berdat dans le groupe de travail qui a été constitué dans le cadre de la commission Finances pour l'étude des procédures.

## 3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

### Ecoles

Le Conseil administratif a décidé la fermeture dès 21h.00 des préaux des écoles enfantines du chemin De-La-Montagne et de la Gradelle, vu les déprédations continues et les nuisances engendrées pour les voisins. Cette information a été transmise aux membres de la commission Petite enfance-Jeunesse lors de la séance du 2 juin 2008, ainsi qu'aux travailleurs sociaux hors murs lors d'une séance de coordination survenue le 15 mai 2008. La faisabilité technique étant possible, cette fermeture sera effective dès la rentrée scolaire.

La piscine de Thônex sera fermée dès le 15 septembre 2008 et ce, pour une durée de 6 mois environ en raison de travaux. Ainsi, le bassin de la piscine du Belvédère pourrait être mis à disposition d'élèves thônésiens le lundi matin à partir de la rentrée scolaire 2008.

Par courrier non adressé et non signé daté 6 juin 2008, des élèves de l'école de Chêne-Bougeries ont souhaité le remplacement du revêtement existant du terrain de football du préau de leur école par un revêtement synthétique. Il a été répondu que ce terrain est parfaitement conforme aux normes de sécurité en vigueur mais que néanmoins cette demande a été transmise pour examen au directeur d'établissement récemment nommé.

### Agents de civilité

L'Office cantonal de l'emploi a refusé de prolonger au 31 juillet 2008 les contrats de Mme Nathalie Bieri et M. Mikaël Brutsch, agents de parcs mis à disposition de la ville de Chêne-Bougeries.

En réponse à Mme Meynet qui souhaite savoir pourquoi, Mme Grandjean-Kyburz précise que ledit Office ne souhaite pas faire d'exception au niveau des communes concernées et que, par ailleurs, il manque de candidats de valeur.

### Petite enfance - jeunesse

Les travaux des magistrates chênoises en charge du dossier se sont poursuivis concernant l'élaboration d'une convention intercommunale de la petite enfance. L'état d'avancement de ce dossier permet de vous confirmer la présentation en automne 2008 d'un projet abouti comprenant des propositions concrètes relatives à la mise en œuvre de cette convention y compris pour ce qui concerne le dispositif en terme de personnel. Une séance réunira demain les magistrats des communes Arve & Lac, l'association Koala, Mme Marie-Françoise de Tassigny, cheffe de la délégation de la petite enfance de la ville de Genève, concernant l'élaboration d'un contrat cadre pour familles d'accueil, à la lumière du modèle proposé par la ville de Genève et qui pourrait éventuellement entrer en vigueur en automne 2009.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite que

- le Conseil administratif a décidé de promouvoir l'exposition intitulée "Des images pour l'égalité" diffusées par le service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes (FPPE). Cette exposition pourrait être installée à la salle communale Jean-Jacques Gautier lors de l'apéritif du Nouvel An 2009;
- vu l'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008 à Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a décidé de faire apposer à l'entrée des bâtiments communaux des cendriers en inox frappés au logo générique de la ville de Chêne-Bougeries;
- dans le même esprit, une commande de cendriers de poche "pocket box" a été passée en vue de leur distribution lors de diverses manifestations communales en plein air;
- le Conseil administratif a décidé d'inviter Mme Elisabeth Decrey Warner, présidente de l'ONG l'Appel de Genève, en qualité de conférencière lors de la prochaine conférence Jean-Jacques Gautier prévue en début d'année 2009 à la salle communale;
- concernant cette même salle communale, le Conseil administratif a décidé de faire réactiver le système de ventilation, nonobstant une éventuelle gêne auditive que pouvait provoquer ce dernier durant les manifestations. Des consignes de bonne gestion climatique ont ainsi été envoyées aux concierges responsables de la salle.

Par ailleurs, Mme Grandjean-Kyburz informe que le Conseil administratif a désigné M. Francis Walpen en qualité de conseiller délégué au sein du groupe de pilotage "Plan directeur communal", lequel est composé d'un représentant par groupe politique, soit M. Jean Locher, Mme Monika Sommer, M. Jean-Michel Karr, M. Frédéric Reverdin et M. Pierre-Yves Favarger.

### Culture

Mme Grandjean-Kyburz précise que ce printemps a été très riche en événements culturels variés, à savoir notamment :

- **Les samedi 17 et dimanche 18 mai**, après une première représentation à la Comédie de Genève, le 9 mai, l'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève s'est produit à l'aula de l'ECG Jean-Piaget. La pièce de Friedrich

Dürrenmatt, "La Visite de la Vieille Dame", un classique de notre répertoire, a été mise en valeur, comme toujours par une scénographie originale et des comédiens de grande qualité. Tant à la Comédie qu'à l'ECG Jean-Piaget, les représentations ont fait salle comble.

- **Le mardi 3 juin**, s'est déroulé le premier Mardi de Sismondi consacré à la prestation de l'Atelier Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève. Selon avis de Mme Bisang, directrice de la Comédie de Genève, l'expérience de se produire au parc Stagni a constitué un défi supplémentaire pour les comédiens, les metteurs en scène et les techniciens. Défi relevé, même au-delà de nos espérances, puisque, malgré une pluie battante, les comédiens ont joué la pièce entièrement et le public fasciné est resté jusqu'à la fin. Un grand moment de théâtre qui nous conforte dans l'idée de soutenir l'Atelier Théâtre.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

- **la Fête des Promotions** aura lieu **vendredi 27 juin** et sera placée sous le thème des "Jeux Olympiques". Le programme reste inchangé et nous vous attendons nombreux pour la cérémonie officielle, le cortège, ainsi qu'à l'apéritif offert à l'Espace Nouveau Vallon. Pour les conseillers municipaux qui désirent prendre le repas sous tente, des bons leur seront remis sur inscription. Par ailleurs, un jeu préparé par les sauveteurs auxiliaires, repris de la Fête du Renouveau, attend les conseillers administratifs et municipaux à l'issue du cortège.
- **Les 29 juin, 6 et 13 juillet**, la commission Culture vous propose **les Concerts au parc**, trois dimanches au parc Stagni, à 17 heures. Un programme varié a été établi : musique classique, trompes et cors et chanson française. L'objectif de ces trois concerts consiste à ouvrir et –éventuellement– à faire découvrir le parc Stagni au plus grand nombre. Ainsi, nous souhaitons que les spectateurs et les artistes restent sur place après les concerts pour un grand pique-nique. Nous espérons que la météo sera des nôtres. Dans le cas contraire, les concerts auront lieu à la salle communale.
- Toujours dans l'idée de mettre en valeur le parc Stagni, nous avons accepté de mettre ce dernier à disposition des organisateurs d'un festival pour enfants, **le Festival Bim Bada Boum**, qui aura lieu les 15, 16 et 17 août, soit le week-end avant la rentrée, afin que les enfants terminent leurs vacances sur une note magique. Le cirque Starlight installera son chapiteau au parc et proposera ses spectacles, mais il y aura également le clown Macaroni, des chansons interprétées par Gaëtan et Jacky Lager sur une grande scène, des contes et du cinéma à l'Espace Nouveau Vallon, ainsi que des ateliers en divers endroits du parc, transformé pour l'occasion en lieu de rêve pour les enfants. Le programme complet sera distribué dans le courant de l'été. Une préannonce est parue dans le Chênois de ce mois. Suite à une conférence de presse, des articles paraîtront également dans le Genève Home Informations et la Tribune de Genève. Les organisateurs attendent un public très nombreux.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Walpen, lequel communique les informations relatives au dicastère de M. Biedermann, maire, absent ce soir.

M. Walpen informe

### Bâtiments

Le Conseil administratif a décidé d'équiper :

- la salle communale Jean-Jacques Gautier d'un projecteur beamer fixe de 5000 lumens avec objectif grand angle;
- la salle du Conseil municipal d'un projecteur beamer fixe de 3000 lumens;
- les salles de commissions de projecteurs portables.

Le Conseil administratif a également décidé de faire poser des barrières rabattables individuelles sur les places de parking louées au 13-15 rue de Chêne-Bougeries, suite à la demande des locataires. En conséquence, les loyers mensuels seront adaptés et augmentés de CHF 10.--, passant de CHF 60.-- à CHF 70.--.

Par ailleurs, une borne/barrière solaire sera très prochainement installée sur le chemin du Villaret limitant ainsi son accès aux seuls copropriétaires.

Le déménagement des collaborateurs et collaboratrices du service technique dans les locaux de l'ancienne mairie, situés 24 rue de Chêne-Bougeries, sera effectif au 25 juin 2008. Les usagers seront dûment informés des changements intervenus par disque téléphonique et encart publié sur le site [www.chene-bougeries.ch](http://www.chene-bougeries.ch).

### Compagnie 21 des sapeurs-pompiers

En vue des synergies recherchées entre les compagnies de sapeurs volontaires des Trois-Chêne, un inventaire détaillé des véhicules et du matériel d'intervention à disposition a d'ores et déjà été établi.

Par ailleurs, un appel d'offres relatif à l'éventuel achat d'un véhicule tonne pompe léger sera publié au courant de l'été dans la Feuille d'Avis Officielle, ceci en tenant compte de commentaires formulés par la Sécurité civile et d'entente avec l'Etat-major de notre Compagnie. Suite à la réception de récents courriers de Mme Catherine Kuffer et de M. Pierre-Yves Vallon, magistrats des communes de Vandoeuvres et Coligny en charge du dossier, il sera mis fin d'un commun accord entre l'ensemble des partenaires concernés à la convention ColVanChe signée le 10 mai 2004.

Sur proposition du Commandant, le Conseil administratif a accepté la candidature de M. Bruno Lamas, né le 12 mai 1988, domicilié chemin du Velours 26, au sein de la Compagnie, ceci avec effet au 9 juin 2008.

### Circulation

Des travaux de réfection d'une portion du trottoir du chemin du Pont-de-Ville comprenant le dégrapage total de l'enrobé et la pose de 2 couches de 8cm ont été adjugés.

Par ailleurs, les marquages au sol de la zone de stationnement à hauteur des immeubles 11, 13 et 15 chemin du Pont-de-Ville ont été rafraîchis.

M. Walpen annonce ensuite

### Aménagement

Suite au vote par le Conseil municipal d'un crédit d'étude relatif à une rénovation lourde des bâtisses du secteur Nord-Ouest du Village de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a décidé de confier un mandat au bureau d'architecture Ris & Chabloz, portant exclusivement sur le seul établissement d'un relevé de 37 lots situés dans le périmètre concerné.

Le Conseil administratif, faisant suite à un courrier daté 4 juin 2008 de Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice du Service des monuments et des sites, a décidé de préavisser favorablement la mise à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés de divers bâtiments situés sur les parcelles 1717, 2097 et 1718, feuille 26 du cadastre de la ville de Chêne-Bougeries. Les motifs suivants sont mis en exergue par le Département : "Le domaine de Villette est l'un des premiers exemples d'architecture classique de la campagne genevoise. La maison de maître fut édifiée vers 1697 par Philippe des Arts et plusieurs interventions de qualité au fil des siècles l'ont mise "au goût du jour". Les bâtiments ruraux encadrant la cour remontent au début du XVIIIe siècle; ils ont depuis lors été rebâti ou agrandis, en particulier par l'agronome Jules Naville-Saladin entre 1819 et 1823 qui leur donna leur taille actuelle. Ces divers bâtiments constituent un remarquable ensemble organisé autour de la cour et délimité par d'anciens murs."

En cas d'acceptation, ce soir, par votre Conseil du crédit d'investissement relatif à l'établissement du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif prévoit de signer demain, 20 juin 2008, avec le groupement d'architecture désigné Golchan/ACAU, le contrat de mandat SIA y relatif. Ce contrat prévoit un prix bloqué jusqu'au 31 décembre 2009.

### Personnel

Le Conseil administratif a décidé de nommer, conformément à l'article 9 du statut du personnel, M. Joao Gilberto, en tant que fonctionnaire à titre définitif, ceci avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Le Conseil administratif a également décidé de nommer, en qualité de fonctionnaire à titre définitif, M. Stéphane Battig, collaborateur du service Routes et cimetières, ceci au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Par ailleurs, et concernant la mise en œuvre d'un système de gestion des fonctions tel que présenté et avalisé par les membres de la commission Finances, une séance de travail réunira demain 20 juin les membres désignés de la commission du personnel. Il s'agit de M. Pedro Rico, président; Mme Annie Bourgeois, représentant l'Etat civil; Mme Noëlle Schor, représentant l'administration générale; M. Jean-Claude Becker, représentant le service des parcs et promenades; M. Christian Morel, représentant le service des routes et cimetières; M. Jean-Marie Rizzi, représentant les ASM, et M. Serge Rossier, représentant les concierges, lesquels ont été élus à l'unanimité.

Le Conseil administratif a décidé de procéder à l'engagement, dans les meilleurs délais, d'un(e) collaborateur(trice) en qualité de secrétaire de l'administration communale, précisant que cette personne sera plus particulièrement en charge du secrétariat du Conseil municipal. Cet engagement est bien évidemment conforme au

budget de fonctionnement communal 2008 dans la mesure où ce dernier prévoit l'engagement d'un(e) collaborateur(trice) chargé(e) de la gestion et de la mise à jour des documents de la future application CMNet.

A cet égard, et suite à l'engagement de Mme Rachel Ferretti Rey, remplaçant la mandataire extérieure en charge du dossier à ce jour, je vous précise que, selon la décision du Bureau du Conseil municipal du 10 avril 2008, les convocations aux séances de commission, les procès-verbaux des commissions et les invitations sont transmis aux conseillers municipaux par voie électronique. Par contre, les documents plus "volumineux" sont envoyés par courrier.

Cette situation découle d'une limitation technique : seuls les messages dont les pièces jointes sont plus petites ou égales à 5Mo peuvent être transmis.

Cette limite a été fixée par l'Association des Communes Genevoises pour la raison suivante : les services informatiques de l'ACG gèrent environ 1200 à 1300 boîtes aux lettres. Par ailleurs, à ce jour, ces courriers électroniques sont stockés sur un serveur Exchange "2003". Par conséquent, afin d'assurer le bon fonctionnement de la messagerie électronique, il a été nécessaire de fixer une taille maximum des pièces jointes autorisées. Cette taille a été décidée en collaboration avec la Ville de Genève et l'Etat de Genève, afin de faciliter la communication entre tous les services communaux et cantonaux. En effet, si tel n'était pas le cas, la transmission-réception des courriers électroniques entre les différentes entités pourrait s'avérer aléatoire. Par exemple, si la commune 1 a la possibilité d'envoyer des documents de taille plus grande que la commune 2, il n'est pas possible d'exclure le risque que certains courriers électroniques envoyés par la commune 1 se retrouvent bloqués et ne soient donc pas transmis à la commune 2.

A l'heure actuelle, la solution optimale pour la diffusion des documents au Conseil municipal est la mise en place du site internet CMNet développé par le SIACG. En effet, ce programme induira une simplification du travail répondant ainsi aux exigences de votre Bureau.

Brièvement, la procédure suivante de transmission des documents peut être envisagée :

- Envoi par courrier électronique des documents peu volumineux tels que les convocations aux séances de commission.
- Consultation possible de tous les documents sur le site internet CMNet au travers d'un espace personnalisé et sécurisé pour chaque conseiller municipal. Ces documents, tels que procès-verbaux des commissions, projets de budget, rapports des vérificateurs, annexes volumineuses (plans, présentations, invitations...), seront publiés sur CMNet par le secrétariat de l'administration communale. Au sein du site, ils seront classés par commission ou par thème et atteignables directement à partir d'un profil personnalisé pour chaque conseiller municipal.

Par ailleurs, tous les courriers électroniques et les documents transmis seront gardés sur un serveur de l'ACG. Par conséquent, ils seront disponibles pour chaque conseiller municipal en tout temps, quel que soit l'endroit, au travers d'une connexion sécurisée à Internet.

Finalement, un agenda de toutes les séances, mis à jour régulièrement, sera consultable à tout moment sur CMNet. Chaque conseiller municipal pourra donc visualiser soit un agenda global, soit un agenda personnalisé contenant les séances auxquelles il doit assister.

Le Président remercie M. Walpen.

#### 4) Propositions du Conseil administratif

##### *4.1 Plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 280'000.--);*

M. Locher prend la parole en tant que président de la commission Urbanisme. Pour répondre à ses obligations légales, la commune de Chêne-Bougeries a mis en œuvre l'étude de son plan directeur communal, élargi au plan directeur des chemins pour piétons. Dans ce cadre, le Conseil administratif a procédé à un appel d'offres public pour trouver un mandataire. Il a été procédé à une évaluation dans le cadre d'un jury et le candidat désigné, à savoir le groupement d'architecture Darius Golchan/ACAU a pu présenter son projet lors de la séance de la commission Urbanisme du 13 mai dernier. C'est à l'unanimité que les membres de la commission ont préavisé favorablement ce crédit.

Il passe ensuite la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que lors de sa séance du 26 mai 2008, la commission Finances a également préavisé favorablement à l'unanimité ce crédit.

Le Président passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen précise que le Conseil administratif l'a délégué pour suivre ce dossier au sein d'un comité de pilotage constitué de MM. Favarger, Karr, Locher, Reverdin et de Mme Sommer.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**PLAN DIRECTEUR COMMUNAL ET PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS  
POUR PIETONS : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 280'000.--)**

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LALat – L 1 30) et plus particulièrement l'article 11 bis -

Vu le concept d'aménagement cantonal adopté par le Grand Conseil en 2000 -

Vu le schéma directeur cantonal précisant les conditions de mise en œuvre du concept d'aménagement cantonal cité, adopté en 2001 par le Grand Conseil et dont la mise à jour en 2006 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 28 mars 2007 -

Vu la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnées pédestres, du 4 octobre 1985 (LCPR), ainsi que la loi d'application votée par le Grand Conseil genevois le 4 décembre 1998 (LF 1 60) obligeant les communes à établir des plans directeurs des chemins pour piétons et leur en donnant la compétence -

Vu la volonté des autorités communales d'élaborer un plan directeur communal ainsi qu'un plan directeur des chemins pour piétons -

Vu l'appel d'offres y relatif lancé en 2007 -

Vu les débats du jury "Plan directeur communal" constitué dans le cadre dudit appel d'offres -

Vu le choix dudit jury, après audition de 4 groupements candidats, de retenir comme adjudicataire le groupement d'architecture Darius Golchan/ACAU -

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par 10 voix pour, par la commission Urbanisme lors de sa séance du 13 mai 2008 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par 7 voix pour, par la commission Finances lors de sa séance du 26 mai 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 280'000.-- pour l'élaboration d'un plan directeur communal et d'un plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement dudit plan sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 280'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 79.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2009 à 2028.

Concernant les communications du Conseil administratif relatives aux dispositions qui seront prises dès demain concernant le plan directeur communal, M. Karr suggère d'exprimer une réserve auprès du mandataire, à savoir le délai référendaire applicable, car lorsqu'on adjuge un mandat le lendemain même d'une délibération du Conseil municipal, on fait fi d'une éventuelle volonté référendaire.

- M. Walpen prend note de cette suggestion.

**4.2 Travaux de mise en conformité du bâtiment abritant la Garderie Le Petit Manège : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 47'200.--)**

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia donne la parole à M. Rivoire qui l'a remplacée lors de la séance de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire rappelle que cela fait plusieurs années que l'on essaie de mettre en conformité le bâtiment de la Garderie du Petit Manège. La commune avait tenté d'entreprendre des réparations partielles mais, cette fois, le DCTI demande une mise en conformité d'exploitation du Petit Manège. C'est donc une phase importante, mais transitoire dans la mesure où on ignore encore ce qui va se passer concernant le projet de la Maison de l'Enfance. Parmi les éléments de mise en conformité figurent la réfection des locaux, la réfection des sols, les îlots anti-feu, les vitrages (verres de sécurité), les installations électriques, l'adaptation des sanitaires destinés aux enfants, la sécurisation de la cuisine et des conduites, l'insonorisation. Il s'agit aussi d'augmenter la capacité d'accueil et de créer un espace privatif extérieur. Tous ces travaux permettant de répondre aux exigences du Département, la commission propose d'accepter ce crédit qu'elle a elle-même préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que la commission Finances a examiné le montant du crédit sollicité ainsi que diverses variantes complémentaires, telles que la rénovation du toit. En ce qui concerne les premiers travaux obligatoires, ces derniers ont été votés à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la discussion.

M. Perrin demande s'il est vraiment judicieux de dépenser un montant de CHF 50'000.-- en sachant que le projet de la Maison de l'Enfance est en pleine gestation (2 ou 3 ans environ étant le délai nécessaire pour entreprendre le nouveau projet et les aménagements essentiels). Il se montre donc surpris par cette décision et demande s'il n'aurait pas été possible de trouver d'autres locaux pour la garderie, cette dernière étant provisoirement l'élément à préserver de tous les problèmes de sécurité et de salubrité.

M. Rivoire précise qu'il s'agit d'une proposition du Conseil administratif et que la commission Bâtiments-constructions a estimé qu'il fallait la suivre. Trouver d'autres locaux n'est pas simple, car il faudrait aussi les aménager; il y aurait donc des travaux à entreprendre. Or, il apparaît souhaitable d'initier les travaux de mise en conformité dans un délai très court, à savoir pendant la période d'été, raison pour laquelle la commission recommande de voter ce crédit.

Mme Grandjean-Kyburz observe que M. Perrin songe éventuellement à occuper des salles à l'école primaire de la Gradelle. A cet égard, il existerait un problème de mixité des âges des petits enfants avec ceux des classes primaires, et on peut douter que l'on obtienne une autorisation du Département. Ensuite, il faudrait effectivement mettre ces salles en conformité, aménager les sanitaires, les vitrages de sécurité, etc. Il y aurait de toute façon des travaux importants à entreprendre.

Mme Tiercy estime que la restauration demandée est minimale; il s'agit seulement d'une mise en conformité des locaux. Ces travaux sont indispensables pour que le Petit Manège puisse continuer à occuper les locaux. Il est donc justifié de les entreprendre rapidement et de ne pas faire changer inutilement de locaux tout un groupe d'enfants, ceci en attendant que le projet de la Maison de l'Enfance se réalise.

M. Rivoire précise, concernant la sécurité des vitrages, que l'on colle simplement des films sur les vitres, ce qui constitue une source d'économie. Il s'agit vraiment d'une solution minimaliste.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU BATIMENT ABRITANT LA  
GARDERIE LE PETIT MANEGE : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET  
FINANCEMENT (CHF 47'200.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 5 juin 2008 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 9 juin 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 1 abstention,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 47'200.-- pour couvrir les travaux de mise en conformité du bâtiment abritant la Garderie Le petit manège;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 47'200.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2009 à 2018.

***4.3 Remplacement du système de chauffage de l'école de la Gradelle : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 111'205.--)***

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia donne la parole à M. Rivoire qui l'a remplacée lors de la séance de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire souligne que le sujet est complexe. En premier lieu, il s'agit d'une école construite il y a de nombreuses années et qui n'a jamais été adaptée au niveau d'une régulation moderne de son chauffage. Dans quelques années, une centrale de chauffe de quartier sera peut-être construite. D'ici là, il faut déjà commencer à faire des économies d'énergie. A cet effet, il faut réinstaller rapidement toute la régulation relative à la circulation de chauffe, que ce soit la circulation de chauffe à haute ou à basse température. Par la même occasion, on profite d'installer des panneaux solaires (20% du crédit). C'est donc une bonne opération : avec ces nouvelles installations, la commune pourra réaliser d'importantes économies (à noter qu'il s'agit de l'école qui consomme le plus d'énergie). La commission propose de soutenir cette initiative et partant, de voter le crédit sollicité. Il convient de rappeler que l'étude globale est conduite par les SIG; elle aboutira probablement dans une année ou deux. Des précisions sont attendues à ce moment-là. En conséquence et d'ici là, une partie importante du parcours concernant la régulation et l'économie de chauffage aura été faite. C'est pourquoi la commission a accepté ce crédit à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que, lors de sa séance du 9 juin 2008, la commission Finances a également préavisé favorablement ce crédit à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen pense que l'explication fournie par M. Rivoire est parfaitement claire. En ce qui le concerne, il aurait vraiment honte de continuer à devoir affirmer que pendant les vacances scolaires on chauffe l'ensemble du bâtiment pour que le concierge ait un peu d'eau chaude.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE LA  
GRADELLE : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 111'205.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 5 juin 2008 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 9 juin 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 111'205.-- pour couvrir les travaux relatifs au remplacement du système de chauffage de l'école de la Gradelle;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 111'205.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2009 à 2018.

***4.4 Rénovation/transformation du bâtiment sis 8 bis route du Vallon : vote du crédit d'étude et financement (CHF 319'200.--)***

Le Président passe la parole à Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia donne la parole à M. Rivoire qui l'a remplacée lors de la séance de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire rappelle que la commission s'était déjà réunie à plusieurs reprises, dont la dernière fois au mois de juin. Au cours de cette séance, M. Biedermann avait indiqué qu'un concours sur invitation avait eu lieu. Une légère modification sera apportée au projet du lauréat, mais la solution retenue est globalement la bonne. Le crédit demandé devra toutefois être affiné. La commission a préavisé favorablement par 5 voix pour et 1 abstention le crédit d'étude demandé.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que la commission Finances n'a pas émis de commentaires particuliers et que ce crédit d'étude a été préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen tient à préciser que, selon les procédures en vigueur, ce crédit, s'il est accepté, sera inclus ultérieurement dans le crédit de construction, le cas échéant.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RENOVATION/TRANSFORMATION DU BATIMENT SIS 8BIS ROUTE DU VALLON : VOTE DU CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT (CHF 319'200.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu la procédure sélective sur invitation initiée en janvier 2008 -

Vu le choix du comité d'évaluation mis en place dans le cadre de la procédure citée lors de sa séance du 7 mai 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 1 abstention par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 5 juin 2008 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 9 juin 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de voter un crédit d'étude de CHF 319'200.-- pour mener à bien l'étude du projet de rénovation/transformation de l'immeuble sis 8 bis route du Vallon, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de bâtir;

de prélever cette somme sur la trésorerie communale;

de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements N° 08.0600.503.00, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'inclure ultérieurement ces montants dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.

**4.5 Rénovation/transformation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'569'100.--)**

Le Président passe la parole à Mme Garcia, Présidente de la commission Bâtiments-constructions.

Mme Garcia donne la parole à M. Rivoire qui l'a remplacée lors de la séance de la commission Bâtiments-constructions.

M. Rivoire rappelle l'historique de ce projet. Il y a une quinzaine d'années environ, le Conseil municipal avait proposé de protéger la partie sud du village, en sachant pertinemment que le fait de protéger cette zone conduirait très certainement la commune à posséder des bâtiments qui coûteraient plus cher que les bâtiments usuels et que l'achat et la transformation de ces derniers auraient des coûts supérieurs à la moyenne, ce qui s'est vérifié. Les seuls bâtiments rentables dans cette zone protégée étaient des bâtiments qui ont été rasés et reconstruits de A à Z. Concernant les bâtiments dont il a fallu modifier l'affectation et conserver quelques caractères "villageois", cela a toujours engendré des complications. Il est vrai que la commune voulait, d'une part, contrôler la forme du village et, d'autre part, sa population et ses activités. A l'époque, il n'était pas souhaité que des particuliers viennent construire des structures ne correspondant pas à l'identité du village. Dans cet esprit, on avait accepté le principe de favoriser l'installation d'artisans. C'est pour cette raison que pratiquement toutes les communes qui essaient de conserver un esprit villageois sont pratiquement contraintes de se contenter de rendements des bâtiments inférieurs à la moyenne. Voilà la raison de ces surcoûts. Lors d'estimations du coût des travaux de réparation ou d'aménagement de ces vieux bâtiments, il faudrait être beaucoup plus prudent à l'avenir car on s'est rendu compte que les offres proposées au départ ne correspondaient pour finir jamais à la réalité; il y a toujours des surcoûts. A un moment donné et afin de conserver l'identité du village, la commune a fait appel à divers architectes. Les offres de celui dont, à l'époque, le projet correspondait le mieux aux desiderata du Conseil administratif au niveau de la conception ont été retravaillées, mais le dossier perdurant depuis 2006, il a fallu envisager quelques adaptations. La commission a préavisé favorablement ce crédit.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que, lors de la séance du 9 juin, la commission Finances a préavisé favorablement ce crédit par 3 voix pour et 2 abstentions.

Le Président passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen remercie M. Rivoire de ses excellentes explications. Pour le reste il renvoie à l'exposé des motifs, en ajoutant l'information suivante : le 1<sup>er</sup> devis des frais de rénovation soumis au Conseil administratif dépassant les 2 millions, il est clair que ce dernier a été immédiatement retourné à son auteur.

Le Président ouvre la discussion.

M. Florinetti demande si ce sujet a été abordé lors de précédentes séances de la commission Bâtiments-constructions, mis à part celle du 5 juin.

Mme Garcia souligne que la commission a effectivement étudié au préalable les plans des appartements, etc.

M. Rivoire ajoute que le sujet a été abordé dans le sens d'une intégration ou non de studios, de la dimension des appartements et notamment de l'aspect artisanal, puisque le souhait est de conserver, voire de favoriser des activités artisanales en vue d'avoir un peu de vie dans ce village. L'achat de la parcelle avait d'ailleurs été fait dans cet esprit.

M. Karr signale que son groupe a d'abord estimé que ce crédit était assez onéreux, car il se souvenait des montants qui avaient été articulés au moment où la parcelle avait été achetée. La réflexion a été poussée plus loin. En effet, le groupe des Verts est parti du principe que le village était un endroit particulièrement sensible. En reprenant l'historique de l'acquisition de cette parcelle, les travaux de rénovation de cette maison avaient été estimés à la moitié de ce qui est proposé ce soir, mais il était entré en matière sur l'acquisition de la parcelle à une seule condition, à savoir que celle-ci vienne enrichir le patrimoine communal, au sens non seulement du patrimoine financier et administratif, mais aussi du patrimoine culturel. Aujourd'hui on s'aperçoit que le prix a doublé par rapport à ce qui avait été indiqué à l'époque. Le groupe des Verts estime néanmoins que les réserves que la CMNS a exprimées quant à l'utilisation de l'intérieur sont justifiées, et que pour conserver la substance, il faut aller au-delà de ce qui était souhaité au départ. Le groupe des Verts ne fait pas de distinction entre le nord et le sud de la rue de Chêne-Bougeries; pour lui, c'est le village qui constitue le coeur culturel de Chêne-bougeries et qui constitue son différentiateur par rapport à d'autres communes; c'est un des derniers "village-rue" du canton; d'un côté comme de l'autre de la rue on sait que toute rénovation est onéreuse et pour cette raison, le groupe des Verts soutiendra cette demande de crédit.

Le Président, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RENOVATION/TRANSFORMATION DE L'IMMEUBLE SIS 18 RUE DE CHENE-BOUGERIES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**  
**(CHF 1'569'100.--)**

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 5 juin 2008 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 9 juin 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 1'569'100.-- pour couvrir les travaux de rénovation/transformation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 1'569'100.-- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 08.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2009 à 2038.

M. Walpen souhaite s'exprimer au nom du Conseil administratif pour remercier les participants d'avoir suivi ses propositions et précise qu'ils ont voté ce soir le financement de travaux et d'investissements pour un montant total de CHF 2'326'705.--. La presse quotidienne ne pourra donc plus dire que Chêne-Bougeries est une commune qui dort.

#### **5) Communications des commissions (rapport intermédiaire de la commission ad hoc "Maison de l'Enfance") et des délégations du Conseil municipal**

Le Président précise, pour la bonne compréhension du public, que dans le cadre des institutions de la commune, il est prévu dans le règlement du Conseil municipal un point à l'ordre du jour qui s'appelle "Communications des commissions". Le Bureau a souhaité indiquer clairement quelles étaient les commissions qui feraient rapport mais il n'est pas prévu de débat. Concernant la "Maison de l'Enfance", les membres du Conseil municipal sont d'ores et déjà convoqués le 24 juin prochain à une séance de la commission ad hoc "Maison de l'Enfance" ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. C'est lors de cette séance qu'un débat aura lieu concernant le rapport intermédiaire de la commission ad hoc et qu'il sera décidé de la suite du processus.

Le Présidente donne la parole à M. Reverdin, lequel a été désigné rapporteur de la commission ad hoc. Le rapport intermédiaire a été adopté par l'ensemble des membres de cette commission.

M. Reverdin signale en préambule que la commission ad hoc a terminé la première partie de son mandat et a souhaité faire connaître ce soir son rapport au Conseil municipal. Avant d'en commencer la lecture, il précise que chacun en recevra copie afin d'en prendre connaissance de manière complète.

Le Président demande que ce rapport fasse partie intégrante du procès-verbal de cette séance.

" Commission ad hoc Maison de la Gradelle  
Rapport intermédiaire du Conseil municipal – 19 juin 2008

Composition de la commission :

- Danielle Meynet, présidente
- Christophe Liberek, vice-président
- Frédéric Reverdin, rapporteur
- Marion Garcia, membre
- Brigitte Hunkeler Dyla, membre

La commission ad hoc Maison de la Gradelle a été constituée lors du Conseil municipal du 10 avril 2008 pour répondre à la résolution du groupe socialiste déposée le 13 mars 2008.

La commission s'est réunie à 5 reprises.

### **But de ce rapport**

Ce rapport a pour but de présenter au Conseil municipal du 19 juin 2008 l'état des travaux de la commission, ainsi que les propositions faites par les membres de la commission à l'attention du Conseil municipal.

### **Objectifs de la commission**

Les objectifs de la commission ont été fixés par le texte de la résolution du 13 mars 2008 qui est à l'origine de sa constitution. Il s'agissait avant tout de donner des éléments de réponses aux points suivants :

- Actualiser les besoins et attentes des futurs utilisateurs des nouvelles infrastructures
- Etablir l'inventaire des activités concernées et la distribution attendue entre les différents lieux
- Confirmer la pertinence de l'implantation de la Maison de la Gradelle et de son avant-projet.

### **Moyens mis en œuvre**

La commission a procédé aux auditions suivantes :

Garderie Le Petit Manège

Madame Monique Montant, responsable  
Monsieur Michel Gfeller, trésorier

FASE

Monsieur Claude Dupanloup, secrétaire général  
Monsieur Bernard Saillant, administrateur  
Documents de séance

CRL Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries  
Madame Djamila Zuber, présidente  
Monsieur Luis Perez, coordinateur des animateurs  
Madame Nadia Mayor, coordinatrice de la Fédération cantonale des CRL  
Documents de séance

La commission a eu recours aux documents suivants :

Projections d'urbanisme selon données fournies par la commune  
Plans parcellaires de la Gradelle  
Plans architecturaux du CRL  
Plans architecturaux de l'avant-projet Maison de l'Enfance.

### **Constats**

Lors de l'audition de la garderie du Petit Manège, la commission a pu confirmer les constatations suivantes :

- L'institution est intéressée avant tout par la mise aux normes de son infrastructure, et par la mise à disposition de tous les locaux disponibles dans son bâtiment. Elle souhaite en outre si cela est possible une disponibilité d'un jardin clôturé permettant de sortir avec les enfants.
- L'institution n'est pas intéressée par d'autres locaux qui seraient situés dans la nouvelle construction.
- L'institution se dit prête à recevoir plus d'enfants et/ou à augmenter l'horaire d'ouverture si les conditions d'accueil le permettent et si la demande le justifie.

Lors de l'audition de la FASE, la commission a pu confirmer les constatations suivantes :

- La FASE est informée du projet d'extension du CRL et participe aux réflexions préparatoires.
- Une réserve budgétaire est prévue dès 2010 pour accompagner si nécessaire les nouveaux besoins d'encadrement. Malgré notre demande, le montant de cette réserve ne nous a pas été communiqué.
- La demande en encadrement des enfants en âge scolaire va croître ces prochaines années, notamment en raison des projets immobiliers du périmètre, et de projet politiques comme Harmos.
- L'article 3 de la convention liant la Commune au CRL postule que "la Commune met à sa disposition les locaux et terrains nécessaires à son activité...".
- En regard de l'effort accru qui sera nécessaire dans les domaines enfance et adolescence, la FASE devra concentrer ses moyens et ne pourra assurer un effort soutenu dans les domaines adultes et aînés.
- La FASE suggère la possibilité d'une collaboration avec les communes voisines (notamment Cologny) dans la mesure où la présence de certains de leurs communiens serait constatée.

Lors de l'audition du CRL, la commission a pu confirmer les constatations suivantes :

- Le CRL confirme sa demande d'un agrandissement du Centre, notamment pour améliorer la prise en charge de l'accueil libre et des adolescents.
- Le CRL souligne en revanche que le projet pris en compte dans l'avant-projet de Maison de la Gradelle provient d'une ancienne équipe aujourd'hui remplacée, et que les demandes formulées à l'époque ne peuvent être reprises par la nouvelle équipe de manière tout à fait identique.
- En particulier, l'équipe actuelle ne souhaite absolument pas avoir à gérer les secteurs enfants et adolescents sur 2 sites différents. En revanche, sa demande très claire est le déplacement de la ludothèque, des ateliers structurés et du secteur aînés.
- Dans l'hypothèse précédente, le CRL ne prévoit pas a priori la nécessité d'une structure d'animation basée dans le nouveau bâtiment, mais plus d'une forme de prise en charge de nature "administrative".
- En outre, le CRL signale qu'il n'utilise jamais pour son propre usage le petit parc situé entre le Centre et le terrain de football. Il pourrait donc parfaitement imaginer une forme d'agrandissement du Centre dans cette direction.

### **Conclusions**

Prenant en compte les éléments présentés dans ce rapport, la commission aboutit aux conclusions suivantes :

- La nécessité de locaux destinés à la prise en charge des domaines de l'enfance, de l'adolescence et des aînés dans le périmètre de la Gradelle est une réalité qui ne peut être mise en doute. Les projets immobiliers (Pré-Babel, Prieuré, Tulette) et politiques (parascolaire, Harmos) déjà connus suffisent à eux seuls à justifier cette demande. Plus de 500 logements seront construits dans ce quartier, amenant selon les statistiques d'urbanisme plus de 25 enfants par année, avec un pic d'âge scolaire prévu autour de 2014.
- En outre, l'évolution démographique prévisible des 20 prochaines années ajoute à moyen terme une pression très importante de prise en charge accrue du domaine des aînés. L'arrivée à la retraite du baby-boom des années 60 se profile à l'horizon 2025.
- Une construction nouvelle destinée à ces usages dans le périmètre Gradelle nous paraît donc absolument pertinente. Elle devra très probablement se doubler à moyen terme en outre d'un agrandissement complémentaire du Centre de Loisirs existant. L'agrandissement du CRL ne représente donc pas une alternative à une nouvelle construction, mais bien un complément futur.
- La forme actuelle du CRL, intégrant l'ensemble des éléments connus et décrits dans ce rapport, nous apparaît comme complexe et peu fonctionnelle. Les différents domaines Enfance, Adolescence, Adultes, Aînés et Ludothèque, nous semblent cohabiter avec peu de cohérence et une efficacité difficile à percevoir.
- L'équipe actuelle du CRL souhaite avant tout avoir la possibilité de conserver l'ensemble des activités Enfance et Adolescence au centre actuel. En revanche, les activités Adultes, Aînés et Ludothèque sont considérées comme des éléments pouvant être déplacés dans un lieu annexe. De cette façon, les locaux

libérés dans le CRL auraient la capacité d'accueillir l'ensemble des enfants et adolescents avec des conditions beaucoup plus stables et structurées.

- La responsabilité des activités Aînés et Ludothèque n'apparaît pas très lisible aux yeux de la commission. Elles dépendent actuellement des locaux du CRL, tout en possédant en théorie une certaine autonomie ou une ébauche d'indépendance peu claire.

### **Recommandations**

Au terme de son mandat d'inventaire, et en complément des éléments présentés dans le présent rapport, la commission souhaite faire au Conseil municipal les recommandations suivantes :

1. La commission considère que le projet de création d'une structure institutionnelle sur le terrain communal situé au centre de la Gradelle est pertinent. En raison des besoins à court terme en infrastructure sociale de ce périmètre, sa réalisation ne devrait pas être différée.
2. La commission invite le Conseil municipal à étudier en parallèle le besoin d'un agrandissement modéré à moyen terme de l'actuel CRL, les locaux actuels ne permettant pas, même en cas de réalisation du nouveau bâtiment de la Gradelle, de répondre à l'ensemble des activités attendues, ni à une éventuelle augmentation d'activité.
3. La commission suggère de réviser l'avant-projet dit "Maison de l'Enfance" en allant dans le sens d'y placer les activités Aînés et Ludothèque, ainsi que les ateliers structurés actuellement situés au CRL, dans la mesure de la place disponible. Le nom de "Maison de la Gradelle" nous semble plus approprié pour cette structure. L'organisation et la distribution des locaux devraient être largement repensées pour cibler plus précisément la nouvelle répartition envisagée, qui doit être conçue de façon à être facilement modifiée en cas de besoin. Un interlocuteur représentatif de la branche Aînés doit être impérativement inclus dans cette réflexion.
4. Les activités Aînés et Ludothèque devraient être placées dans un cadre de responsabilité plus clair. Pour la branche Aînés, la structure tutélaire de l'Hospice Général pourrait reprendre un rôle plus direct, ou la création d'un club d'Aînés pourrait être envisagée. Pour la Ludothèque, nous recommandons la création d'une association autonome de gestion, comme cela se pratique couramment.
5. Les contraintes de circulation et de parking de l'ensemble de la Gradelle n'offrent pas à ce projet une situation idéale. De même, cet ensemble apparaît plus sensible que d'autres aux bruits excessifs. Mais cette réalité ne représente pas aux yeux de la commission une raison suffisante pour renoncer à cette infrastructure. Selon les choix d'attribution des locaux qui seront réalisés, la gêne résultante pour les habitants de cet ensemble pourrait être considérée comme peu significative. Dans ce domaine, la commission recommande la mise en place d'un règlement d'usage des locaux qui devra être très précis et très restrictif quant à l'usage des locaux en dehors des heures acceptables.

6. La présence d'une personne basée dans la "Maison de la Gradelle", assurant la responsabilité du contrôle des locaux et du respect du règlement, nous paraît indispensable au respect du voisinage.
7. La commission recommande de vérifier à l'usage que la structure de la ludothèque, déplacée dans les nouveaux locaux, soit bien utilisée en synergie de leurs activités par le CRL et par Le Petit Manège.
8. La commission demande au Conseil administratif d'étudier le bien-fondé d'une possible collaboration avec les communes voisines autour de ce projet.

Enfin, pour donner un nom à une forme de malaise qui a accompagné la commission tout au long de ses travaux, nous recommandons au Conseil municipal d'initier une réflexion approfondie sur les lignes directrices socioculturelles qui doivent servir de cadre aux décisions communales dans le domaine des choix et des décisions de création d'infrastructures sociales et culturelles.

Ces lignes directrices devraient être le socle des décisions futures dans un domaine qui est appelé à exiger de plus en plus de ressources à l'avenir, afin de favoriser la meilleure cohérence et la nécessaire optimisation des engagements communaux futurs. Elles pourraient aussi être une matière nécessaire pour la réflexion liée au Plan directeur communal ainsi qu'à l'Agenda 21.

De surcroît, la répartition de la prise en charge des projets socioculturels entre les différentes commissions mériterait probablement d'être précisée.

### **Remerciements**

Arrivé au terme de ce rapport, je voudrais remercier les membres de la commission pour le travail accompli jusqu'à ce jour avec une très grande disponibilité. De même, la commission voudrait souligner le soutien apporté par l'administration communale en général, et par Madame Caccia en particulier pour sa présence et la rapidité de ses comptes rendus. "

### ***Communications des délégations du Conseil municipal***

Mme Bauduccio-Deluc signale que dans le cadre du groupe "Responsabilités citoyennes", la présidente de l'APEC a informé avoir pris contact avec la coordinatrice de l'association Pedibus afin de réfléchir à l'instauration de lignes dans la commune. A noter que l'engagement des parents est nécessaire pour le fonctionnement d'un parcours Pedibus.

M. Liberek informe que la commission Affaires sociales-prévention a, lors de sa séance du 18 juin 2008, préavisé favorablement une aide financière d'un montant de CHF 20'000.-- destinée aux populations victimes du cyclone Nargis au Myanmar/Birmanie, ceci sur demande de l'ONG Médecins sans frontières. Il faudra dès lors réapprovisionner le fonds d'aide en cas de catastrophe.

*Discussion suite au rapport de la commission ad hoc*

M. Perrin a écouté très attentivement la lecture du rapport et a relevé quelques points intéressants, mais aussi certaines lacunes dans le cadre des analyses rapportées. Par ailleurs, il a été annoncé qu'il y aurait lecture dudit rapport, puis qu'il y aurait débat à huis clos, en commissions réunies. Il ne voit pas la raison d'un huis clos et demande que ce sujet soit traité publiquement en séance du Conseil municipal.

Le Président rappelle à M. Perrin que le Conseil municipal est une institution ayant un certain nombre de règles de fonctionnement. La commission ad hoc souhaite que l'on décide de la suite des travaux et, pour ce faire, elle a besoin d'une assemblée dans laquelle elle peut ouvrir un débat et ce n'est pas le cas d'une assemblée délibérative telle que le Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle il est prévu, le 24 juin 2008, une discussion avec l'ensemble des membres du Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, afin de décider de la suite à donner aux travaux de la commission ad hoc, voire de la dissoudre et que le travail se poursuive sous une autre forme. C'est l'occasion de rappeler les termes de la motion socialiste, soit la transformation de cette commission en une plate-forme de concertation, termes qui ne correspondent pas aux exigences des institutions communales. Il maintient donc la décision prise de ne pas ouvrir la discussion ce jour sur ce sujet.

M. Perrin relève que l'on se trouve dans un système démocratique alors qu'il ne sera pas possible de prendre part au débat qui aura lieu lors de cette séance à huis clos. En effet, si quelqu'un veut exprimer publiquement une position, il ne pourra pas le faire. On pourra alors décider que le projet présenté est tout à fait adéquat, l'adopter ainsi que continuer l'étude.

Le Président répond à M. Perrin qu'il aura tout loisir de rédiger un rapport de minorité d'une commission, si celle-ci n'est pas de son avis et il sera ensuite entendu dans le cadre public d'une séance du Conseil municipal.

M. Karr propose que la proposition de M. Perrin soit mise au vote. Il estime pour sa part que le Président a quand même dit une énormité tout à l'heure, à savoir que l'assemblée délibérative n'est pas le lieu d'un débat. Or, on doit débattre dans ce Conseil municipal d'un sujet se trouvant sur la place publique. Ce qu'il a entendu lors de la lecture du rapport est intéressant, à savoir que l'on ne parle plus uniquement d'une maison de l'enfance, mais de l'implantation d'une maison destinée à des activités plus larges. Pour traiter d'un sujet se trouvant sur la place publique, on va se réunir en conclave, entre membres du Conseil municipal, à l'abri des regards indiscrets, alors que l'on pourrait très bien envisager une commission ouverte. On peut changer sa manière de fonctionner et il réitère sa demande que la proposition de M. Perrin soit mise au vote.

Mme Garcia souligne qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire. La commission n'a pas terminé ses travaux et souhaite tout simplement conduire une discussion élargie à tous les membres du Conseil municipal afin de déterminer comment elle va procéder par la suite.

M. Fassbind souhaiterait revenir sur un point : le Conseil municipal a, par le passé, pris des décisions sur la base d'idées lancées en séance et il ne pense pas que cela soit favorable au fonctionnement des institutions. Il existe actuellement une commission qui a accompli un certain travail et qui propose un débat pour savoir quelle suite lui donner : cela pourrait constituer un débat ouvert au courant de l'automne. C'est donc une excellente proposition de réfléchir sur ce rapport, car chaque fois que le Conseil municipal s'est précipité, il n'a pas fait les meilleurs choix. Le Conseil municipal a ainsi jusqu'au mardi 24 juin 2008 pour réfléchir à toutes les éventualités. Il faut que cette séance soit constructive et qu'il en ressorte quelque chose qui ait un intérêt général.

Le Président rappelle qu'il a été décidé, au sein du Conseil municipal, d'avoir un maximum de transparence envers la population, tout en préservant le fonctionnement des institutions. C'est la raison pour laquelle un premier rapport a été présenté ce soir quant à ce qui se passe au sein de la commission ad hoc pour que tout le monde soit au clair. Ce rapport va être publié et il a été décidé de convoquer le plus rapidement possible une séance des commissions réunies. Il s'en tient dès lors à son rôle de Président consistant à faire en sorte qu'il y ait une égalité de traitement pour tout le monde et ceci passe par le respect d'un règlement. Or, selon ledit règlement, les propositions individuelles sont régies par l'article 32, lequel invite le Conseil administratif à étudier un sujet déterminé et à présenter rapport. C'est la raison pour laquelle une information relative aux travaux en cours a été faite, au travers d'un rapport intermédiaire; mais on peut toujours, par la suite, initier une réforme du règlement.

M. Rivoire ne voit pas d'objection à la tenue d'une séance des commissions réunies. Dans ces circonstances, il ne veut pas que cette dernière se déroule à huis clos, car, dans ce cas, il n'y aura pas de procès-verbal. Il n'en voit alors pas l'utilité car il est précisément important d'avoir un procès-verbal qui recense les idées exprimées.

Mme Salerno fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une séance des commissions réunies mais d'une séance de la commission ad hoc élargie au Conseil municipal.

Le Président précise qu'il n'y aura pas de huis clos, comme c'est le cas pour les naturalisations et qu'un procès-verbal de séance sera rédigé.

## **6) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles**

### ***6.1 Utilisation de la messagerie***

M. Reverdin remercie l'administration communale pour avoir commencé à transmettre les communications par voie électronique. Il rappelle à ce propos deux suggestions qui avaient été faites :

- 1) que les documents soient envoyés de manière systématique en PDF;
- 2) qu'il y ait une numérotation permettant de voir si tout a bien été transmis.

M. Karr a une proposition individuelle consacrée au même sujet, laquelle plaide pour une période d'adaptation en matière d'informatisation des travaux des commissions. Lorsqu'il a été décidé de passer à la vitesse supérieure en matière d'informatisation, il a l'impression, avec deux mois de recul, que l'on a un peu péché par précipitation et par optimisme. On voulait renforcer l'exercice de la démocratie, éliminer le papier et encourager une nouvelle culture au sein de l'administration municipale qui ferait la part belle à un nouvel équilibre entre les moyens mis à disposition du Conseil administratif, du Conseil municipal et de l'administration communale. Aujourd'hui, force est de constater que ces objectifs ne sont pas remplis. En matière de démocratie, on peut déjà constater une certaine impossibilité pour certains commissaires de prendre connaissance de documents essentiels à leur tâche. En effet, tout le monde n'est pas expert aujourd'hui du matériel, des logiciels, des consommables et surtout de l'expérience nécessaire; tout le monde n'est pas équipé en tout lieu alors que le papier est transportable; le papier offre une certaine flexibilité qui a été perdue. En parlant de papier, la preuve est faite que seuls quelques conseillers municipaux assistent à la séance avec leur seul moyen informatique. Tous les autres ont des documents papier. Au lieu d'avoir une administration communale qui imprime recto-verso sur du papier recyclé de façon très rationnelle les documents nécessaires à sa tâche, chacun les a imprimés ou est venu en séance sans documents. Il n'y a donc pas de comparaison, du point de vue du bilan écologique, entre une imprimante à laser qui imprime 50'000 pages par année et une petite imprimante à jet d'encre avec des consommables. En matière de nouvelle culture, la Mairie est certes sur la bonne voie et le personnel fait un effort d'adaptation énorme. Cependant, le système n'est pas encore au point, ne serait-ce que pour ce qui concerne la question des pièces jointes. Par ailleurs, le SIACG impose des exigences que l'on peut qualifier de surréalistes. On sent que les choses ne sont pas encore mûres et qu'on a besoin d'une période d'adaptation. Il propose donc d'organiser, d'une part, un atelier ou d'offrir une formation qui permettrait à l'ensemble des conseillers municipaux de se familiariser avec les outils, voire d'échanger leurs connaissances des moyens techniques. D'autre part, une période transitoire s'avère nécessaire pour permettre, à ceux qui le souhaitent de façon optionnelle, de continuer à recevoir sur papier les documents qui sont du ressort de leur propre commission ainsi que les procès-verbaux du Conseil municipal et les convocations. Il est important que ce temps d'adaptation ait lieu et que la Mairie puisse également optimiser ces systèmes à l'interne.

M. Reverdin appuie la proposition de M. Karr qu'il trouve tout à fait réaliste.

M. Walpen entend bien la proposition de M. Karr, mais il avait demandé à chacun de se positionner sur le fait de savoir s'il souhaitait recevoir les documents sur papier ou par informatique. M. Gaillard lui a rapporté qu'il n'y a eu aucune demande concernant l'envoi sur papier. S'agissant de la formation, il l'a évoquée lui-même, et il avait prévu une séance dès la rentrée. Pour le surplus, il se doit de défendre la Mairie qui s'attache à répondre à tous les vœux exprimés pour autant que les conseillers sachent ce qu'ils veulent.

Le Président retient la proposition de M. Karr.

Mme Othenin-Girard tient à dire qu'elle fait partie des gens complètement désemparés en l'absence de documents papier. En revanche, possédant une imprimante, elle avait supposé que cela coûterait moins cher que les frais de port nécessaires à l'envoi des documents.

## **6.2 Rapport sur la Sécurité civile**

M. Spinelli s'enquiert du rapport attendu depuis six mois de la part de la Sécurité civile et dont a parlé M. Biedermann. S'il a été déposé, serait-il possible de le consulter ?

M. Gaillard précise qu'il existe effectivement un projet de rapport portant sur les équipements et le matériel des compagnies de sapeurs-pompiers à la lumière du Concept Pompiers XXI. Ce rapport devrait être formellement présenté à l'ACG par le directeur de la Sécurité civile. Ce dont a parlé M. Biedermann est en fait une réponse de la direction technique de la Sécurité civile à une interpellation de sa part qui demandait que cette dernière se prononce quant au contenu du projet d'acquisition d'un camion tonne pompe léger destiné à la compagnie 21 de Chêne-Bougeries. Deux observations ont été faites, l'une ayant trait à la capacité du réservoir d'eau et l'autre portant sur le mât électrique.

M. Spinelli demande s'il est possible de consulter ces documents dans le détail.

M. Walpen répond qu'il est possible de les consulter à la commune.

## **7) Naturalisations (huis clos)**

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente un dossier de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, le préavis suivant :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 17 oui et 3 abstentions.

Puis, le Président lève la séance à 22h.18.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
J.-M. KARR

Le Président  
du Conseil municipal  
J. LOCHER